

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2110_CN_00130 - V.3

Début de validité de la certification : 13/10/2021

Echéance de la certification : 12/10/2024

ISQ certifie que

AXELERANCE

4 RUE BAILEY 14000 CAEN

SIREN : **511649014**

NAF : **8559A**

Numéro de Déclaration d'activité : **25140225314**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ, version en vigueur

Pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes :

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

Et pour le site suivant :

AXELERANCE - 4 RUE BAILEY 14000 CAEN

Pierre PARIENTE
Président de l'ISQ

